

Jérôme Tassi

Expérience professionnelle

Me Jérôme TASSI est Avocat au Barreau de Paris depuis 2007. Il est titulaire du certificat de spécialisation en propriété intellectuelle. Il intervient en conseil et en contentieux en droit de la propriété intellectuelle, et plus particulièrement en droit des brevets. Il a exercé pendant 10 ans dans un cabinet de niche reconnu

Jérôme enseigne également la propriété intellectuelle à l'Ecole Centrale Paris, à l'Université Paris-II ainsi qu'auprès d'associations professionnelles.

Il est l'auteur ou le co-auteur de nombreuses publications en propriété intellectuelle, et notamment :

- ✓ Le « Guide des saisies-contrefaçons et des constats » chez Lexisnexis (2015)
- ✓ Les fiches pratiques « Créations de salariés » et « Contentieux des inventions de salariés » chez Lexis360
- ✓ La partie française de l'ouvrage « Employees' Intellectual Property Rights AIPPI Law series » publié par Kluwer Law International (2016)

Ces dernières années, il est notamment intervenu dans plusieurs dossiers de contrefaçon de brevets dans les secteurs des télécommunications (norme MP3, guide électronique de programmes) et de la mécanique.

En 2018, il a rejoint le cabinet Oris, dont il est aujourd'hui associé.

Barreaux

- ✓ Paris

Langues

- ✓ Français
- ✓ Anglais